



Samedi 16 janvier  
**DEFENDONS NOS DROITS ET LIBERTÉS !**  
**RETRAIT TOTAL DE**  
**LA LOI « SÉCURITÉ GLOBALE » !**

**LOI SÉCURITÉ GLOBALE :  
DE QUOI S'AGIT-IL ?**

**L'article 1** étend les pouvoirs confiés aux polices municipales, qui n'agissent pourtant pas sous contrôle de l'autorité judiciaire (contrairement à la police nationale et la gendarmerie).

**L'article 18** prévoit la délégation aux agences de sécurité privée de pouvoirs jusqu'alors réservés à la police judiciaire comme le contrôle d'identité ou la palpation. C'est la marche à la privatisation de la police.

**L'article 21** permet d'exploiter en temps réel les images des caméras piétons des policiers.

**L'article 22** légalise l'utilisation de drones pour filmer et permettre une surveillance étendue et particulièrement intrusive. Cette utilisation pourra permettre la collecte massive et sans discernement de données personnelles, susceptibles d'intimider et de dissuader les gens de manifester.

**L'article 23** prévoit la suppression des crédits de réduction de peine, notamment pour les auteurs d'infraction contre les forces de l'ordre. Cette mesure est critiquée, y compris par certains syndicats de la pénitencière, car son caractère dissuasif est illusoire et contraire à la prévention de la récidive.

**L'article 24** est le plus connu. Il punit fortement la diffusion d'images d'un policier ou d'un gendarme « *dans le but qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique* ». La diffusion d'images malveillantes étant déjà réprimée par la loi, cet article a pour réel objet de rendre quasi impossible le dévoilement des actes de violence commis par des policiers dans l'exercice de leurs fonctions. Il contribuerait aussi fortement à intimider et décourager les personnes qui voudraient les filmer.

**Décrets du 2 décembre concernant les fichiers de « Sécurité publique »**

Sans débat public, en catimini, trois décrets permettent de ficher des personnes en raison de leurs « *opinions* » politiques, de leurs « *convictions* » philosophiques ou religieuses, voire même de leur « *appartenance* » syndicale, de leurs comportements, habitudes de vie, pratiques sportives, déplacements... Ces fichiers mélangent menaces contre la « *sûreté de l'État* » et menaces « *à l'ordre public* ».

Le gouvernement profite de l'état d'urgence sanitaire qui confie à l'exécutif des pouvoirs exceptionnels pour accélérer ses restructurations destructrices : NRP et démétropolisation à la DGFIP, transfert des missions douanières, mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique, privatisation du tri des billets à la Banque de France... Externalisations, interdirectionnalité et interministérialité touchent toutes nos administrations et établissements. Concrètement, ce sont des centaines de services, de guichets d'accueil, qui ont fermé au 1er janvier 2021.

Ils poursuivent les suppressions d'emplois massives à l'œuvre depuis près de 20 ans de manière continue. Pire, aujourd'hui, c'est un véritable plan de licenciements qui est à craindre dans le secteur de l'action sociale au ministère, avec la vente envisagée des centres de vacances des administrations financières.

Dans ce contexte, avec la loi sécurité globale et ses décrets du 2 décembre, le gouvernement se donne les outils pour surveiller, réprimer et essayer de contenir la contestation et les luttes sociales. Ces atteintes à nos droits et libertés construisent un avenir où violences sociales, répression et violences étatiques seront facilitées.

Les manifestations pour l'abandon de la proposition de loi « sécurité globale » dans tout le pays ont d'ores et déjà réuni des centaines de milliers de personnes. Leur succès a fragilisé la position du gouvernement et nourri une crise politique autour de l'article 24.

**PLUS QUE JAMAIS, FAIRE RECULER LE GOUVERNEMENT EST UNE NÉCESSITÉ ! ET C'EST POSSIBLE !**

Mais le compte n'y est pas : c'est le retrait total de la proposition de loi « Sécurité globale » que nous revendiquons.

**ENSEMBLE, POUR LA DÉFENSE DE NOS LIBERTÉS, MAIS AUSSI POUR CELLE DE NOS STATUTS, NOS DROITS ET GARANTIES, NOS MISSIONS ET NOS SERVICES, MOBILISONS NOUS ET PARTICIPONS AUX MARCHES DES LIBERTÉS**

**SAMEDI 16 JANVIER, PARTOUT EN FRANCE, AVANT UN GRAND RASSEMBLEMENT, SAMEDI 30 JANVIER, À PARIS.**